



## Extrait de délibération

Identifiant  
2018-07-04

### Comité syndical 2 juillet 2018 – Parthenay

L'An Deux Mille dix huit le deux juillet à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.  
M. Olivier Fouillet a été désigné secrétaire de séance.

**Date de la convocation :** 26 juin 2018  
**Nombre de délégués en exercice :** 31 titulaires / 31 suppléants  
**Présents :** 16 titulaires / 2 suppléants  
**Absents, excusés :** 15 titulaires / 29 suppléants  
**Votants :** 18

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	COIFFARD Jean-François, NOLOT Monique, FOUILLET Olivier	BIRONNEAU Pascal,		
Parthenay-Gâtine	ALBERT Philippe, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice,	BELY Françoise, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, DUFOUR Jean-Paul → GILBERT Véronique, ROUVREAU Laurent → De TALHOUET ROY Hervé	PILLOT Jean CLEMENT Guillaume	
Val de Gâtine	BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, CHAUSSEY Francine, MINEAU Nadine, MORIN Joël, OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre	BARANGER Johann, BASTY Jean-Pierre, DOUTEAU Patrice, EVRARD Elisabeth, GUERIT Jean-Philippe, LEMAITRE Thierry,		

## Renouvellement du protocole d'accord du PLIE du Pays de Gâtine 2018-2021

Depuis 2000, le Pays de Gâtine a mis en place un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Ce dispositif, financé par le Fonds Social Européen, est formalisé dans le cadre d'un protocole d'accord entre le Pays de Gâtine, l'Etat et le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et de la Maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay et du Pays de Gâtine

L'instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009 rappelle que les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail. Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Le protocole d'accord est proposé sur une période de 4 ans afin de couvrir la seconde partie de la subvention globales FSE du département des Deux-Sèvres.

Le protocole permet de présenter un diagnostic sociodémographique du territoire, les résultats du PLIE sur la période précédente 2015-2017 et fixe les règles de fonctionnement et les orientations stratégiques pour la période 2018-2021.

Au regard du diagnostic et des résultats de la période 2015-2017, le protocole du PLIE se donne pour objectif :

- d'accompagner 230 personnes en parcours vers l'emploi par an, dont 60% allocataires du RSA.
- de favoriser 35% de sorties positives par an en accès à l'emploi durable et/ou en formation qualifiante

Les orientations stratégiques sont organisées autour de quatre axes prioritaires :

1er axe : Mise en œuvre d'un accompagnement très renforcé et individualisé des participants menant à l'emploi durable

2<sup>ème</sup> axe : Placer la formation et la qualification au cœur des stratégies de revitalisation du territoire.

3<sup>ème</sup> axe : Favoriser l'accès des participants PLIE aux métiers porteurs.

4<sup>ème</sup> axe : Accompagner les participants PLIE dans le cadre d'une démarche de diagnostic et de valorisation de leur activité indépendante.

Le projet de protocole doit être soumis au prochain comité de pilotage du PLIE avant signature des différents partenaires.

**Le Comité syndical décide de :**

- **valider le projet de protocole d'accord du PLIE pour la période 2018-2021 (voir pièce jointe),**
- **autoriser le Président à soumettre le protocole au comité de pilotage du PLIE**
- **autoriser le Président à signer le protocole du PLIE**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD